

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 21 mars 2022

Les Rencontres de la CAVP 2022 24 mars, à 18h Centre de conférences Édouard VII, 23, square Édouard VII-Paris 9°

« Retraites : ouvrons la voie de la capitalisation collective pour un financement durable et un soutien actif à l'économie nationale »

Dans le contexte actuel de la campagne présidentielle, et alors que la question des retraites se pose de nouveau, les décideurs publics devront trouver des solutions pour répondre à son véritable enjeu : celui de leur financement durable.

Les pharmaciens libéraux souhaitent faire connaître leur modèle de retraite singulier conjuguant répartition et capitalisation collective : une solution innovante qui fait ses preuves depuis 60 ans et qui leur permet de solvabiliser sur le long terme les retraites de leurs confrères dans un cadre démographiquement contraint.

Ce modèle atypique en France est de surcroît une source considérable de richesse pour l'économie nationale.

La plupart des pays de l'OCDE, et notamment les pays d'Europe du Nord, l'ont bien compris puisque leurs systèmes de retraite intègrent depuis longtemps des régimes de capitalisation collective professionnels et solidaires.

Afin de faire connaître son modèle de retraite et de promouvoir la capitalisation collective comme une voie pour financer durablement les retraites et pour soutenir activement l'économie nationale, la CAVP (Caisse d'assurance vieillesse des pharmaciens) organise la 3e édition de ses Rencontres :

le 24 mars prochain au Centre de conférences Édouard VII, à Paris

18h : accueil

18h10: les principaux enseignements du Baromètre 2022 Ipsos-Le Cercle des épargnants « Les Français, l'épargne et la retraite », présentés par Valérie Plagnol, Présidente du Cercle des épargnants

18h20 : « La capitalisation collective, impératif de long terme pour la compétitivité, le pouvoir d'achat des actifs et des retraités et les finances publiques », intervention de Nicolas Marques, Directeur général de l'Institut économique Molinari

18h35 : « La capitalisation collective au service de l'économie réelle, de la souveraineté, de l'innovation et de l'impact », intervention de Thibaut Bechetoille, Président de CroissancePlus

18h50 : « La capitalisation collective au service de l'investissement responsable », intervention de Philippe Desfossés, ancien Directeur de l'ERAFP (Établissement de retraite additionnelle de la Fonction publique)

19h10 : conclusion de Philippe Berthelot, Président de la CAVP





À PROPOS -

Créée en 1948, la Caisse d'assurance vieillesse des pharmaciens (CAVP) est un organisme de retraite autonome administré par un collège de 20 pharmaciens libéraux, sous le contrôle et la tutelle de l'État.

La CAVP est l'une des dix sections professionnelles de la Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales (CNAVPL) pour le compte de laquelle elle assure la gestion du régime vieillesse de base.

La CAVP gère, de façon autonome, les régimes obligatoires de prévoyance et de retraite complémentaire des pharmaciens libéraux, officinaux et biologistes : régime invalidité-décès, régime complémentaire par répartition et par capitalisation et régime des prestations complémentaires de vieillesse pour les biologistes médicaux conventionnés.

Tous régimes confondus, la CAVP gère environ 62 000 comptes : près de 30 000 comptes cotisants, 26 000 comptes allocataires de droits directs et 6 000 comptes d'ayants droit.

